

sont le français et les mathématiques, et on convint de l'opportunité d'insister sur l'enseignement de ces deux branches du cours d'études. Le Rév. Messire Hamel émit l'idée de soumettre au même examen préliminaire les aspirants à l'étude du Droit, de la Médecine et du Génie Civil. Quelques-uns des membres présents suggérèrent au Bureau de changer l'époque des examens préliminaires et de la fixer aux mois de vacance, de façon à ne pas déranger les cours des institutions classiques. Enfin il fut question de rendre obligatoire l'examen sur la Philosophie.

Comme on le voit, la profession a tout lieu d'être satisfaite des délibérations de la commission. Notre système d'examens préliminaires a déjà fourni des résultats trop avantageux pour que nous consentions de bonne grâce à en diminuer les justes exigences ; si d'un côté le nombre des étudiants régulièrement admis n'a pas sensiblement diminué (ce qui prouve que l'examen n'est pas très sévère), de l'autre la qualité en a été sensiblement améliorée, ce dont nous sommes loin de nous plaindre.

Quant à la question de rendre la Philosophie obligatoire, nous n'en voyons nullement l'opportunité, même après avoir lu attentivement l'article publié à ce sujet sur l'*Étandard* du 22 janvier, et si nous avions à opter entre le grec, la philosophie et la physique, nous n'hésiterions pas à donner la préférence à cette dernière comme se rattachant plus directement à la science médicale que les deux autres branches de l'enseignement. La morale et la métaphysique du petit catéchisme de Québec peuvent suffire au médecin qui sait et veut y conformer ses actions ; pour la logique, que l'on rencontre chez des gens de toute classe et qui n'ont pas fait de cours de philosophie, si la nature et un cours d'étude jusqu'en rhétorique inclusivement n'ont pu en inculquer les principes, l'appoint d'une ou deux années de philosophie nous semble fort problématique. Qu'on ne nous fasse pas dire que l'étude de la philosophie est inutile, mais bien, et nous le maintenons, qu'elle n'est pas indispensable au médecin ; elle lui est utile au même degré, croyons nous, que la physiologie l'est au théologien, et l'étude de la physiologie n'est pas obligatoire dans les grands séminaires. Quant au grec, nous donnerions volontiers tout ce que nous en savons et tout ce que nous en ignorons pour tout juste ce qu'il nous faudrait de la langue allemande pour profiter de la littérature médicale d'un pays où la médecine est à son apogée.

Nous espérons que la proposition émise par quelques membres de la commission de retarder aux vacances les examens préliminaires sera favorablement acceptée du Bureau des Gouverneurs ; le Collège n'a rien à y perdre, tandis que les institutions classiques ont tout à y gagner au point de vue de la discipline, et les élèves sous le rapport des études. Il serait même à souhaiter que ces examens n'eussent lieu qu'à une époque avancée de la vacance, à la fin de juillet peut-être, car l'élève qui vient de terminer ses deux années de philosophie a généralement besoin de rafraîchir ses souvenirs d'histoire, de géographie et autres qui datent déjà de plusieurs années ; un mois consacré à l'étude des matières spécifiées dans le programme ne serait pas de trop et préviendrait les échecs que subissent malheureusement quelques aspirants intelligents et bien renseignés. Il y a bien à cela une objection : les Ecoles de Médecine qui ne donnent que six mois de cours ont leur examen pour admission à la pratique au mois de mars, en sorte que le nouveau